

*Questions orales***LA PETITE ENTREPRISE****LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT POUR RÉDUIRE LE NOMBRE DE FAILLITES**

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la petite entreprise. Les chiffres du ministère de la Consommation et des Corporations indiquent que le taux des faillites continue à augmenter au Canada. Selon le ministère, il y a eu 1,981 faillites en janvier 1979, contre 1,587 en janvier 1978. Cela représente une hausse alarmante de 24.8 p. 100.

Vu qu'une bonne partie de ces faillites sont dans le secteur des petites entreprises, qui sont non seulement étouffées par une intervention excessive et coûteuse de la part du gouvernement, mais qui sont aussi les victimes d'un pessimisme et d'une incertitude économique attribuables aux politiques malencontreuses du gouvernement fédéral, le ministre prendra-t-il note de cette tendance économique désastreuse et garantira-t-il aux petites entreprises du Canada que le gouvernement s'occupera de mettre un terme à cette montée en flèche du taux des faillites?

L'hon. A. C. Abbott (ministre du Revenu national et ministre d'État (petite entreprise)): Monsieur l'Orateur, je pense que si les petits commerçants montrent si peu d'enthousiasme c'est en partie à cause de la morosité qu'entretient l'opposition et des sottises qu'elle ne cesse de colporter. A moins que le député et ses semblables puissent nous dire combien de sociétés ont vu le jour au cours des cinq dernières années, même si le nombre des faillites tend à s'accroître, aussi regrettable que cela puisse être dans des circonstances difficiles, cela ne permet pas de conclure quoi que ce soit.

Il est vrai que depuis deux ans, il y a eu plus de faillites que nous tous l'aurions souhaité. Mais il est également vrai que depuis quatre ou cinq ans un plus grand nombre d'entreprises ont vu le jour que durant toute autre période quinquennale. Et c'est au cours des cinq premières années d'existence que toute entreprise éprouve ses plus grandes difficultés.

Je pense que le député devrait simplement déplorer ces faillites et éviter d'appuyer ses propos sur des commentaires journalistiques pessimistes. D'après moi, c'est le pessimisme qui sévit dans son parti qui est à l'origine d'un grand nombre de nos problèmes.

M. Darling: Monsieur l'Orateur, je signalerais au ministre que l'ensemble du public canadien partage ce pessimisme et qu'il saura l'indiquer à l'occasion des prochaines élections fédérales.

Le ministre sait, j'en suis certain, que l'un des graves problèmes auxquels font face les petites entreprises, c'est qu'elles ne peuvent obtenir des prêts à des taux raisonnables. Je sais que le ministre se préoccupe de cette question et je me demande s'il ne pourrait invoquer la loi sur les prêts aux petites entreprises pour leur obtenir des taux raisonnables

[M^{me} Sauvé.]

puisque l'argent est un facteur essentiel à leur survie. Qu'en pense le ministre?

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, grâce aux modifications apportées à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, le nombre de prêts a doublé en 1978 par rapport à 1977. Le rythme continue de s'accroître cette année et j'espère qu'il aura encore doublé à la fin de 1979. La Banque fédérale de développement a prêté plus de 600 millions de dollars l'an dernier, ce qui excède de beaucoup les prêts consentis l'année précédente.

Le député peut être certain que les entreprises acceptent avec enthousiasme l'aide que leur offre le gouvernement aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises et par le truchement de la Banque fédérale de développement. Ce n'est pas l'optimisme qui fait défaut, contrairement à ce que le député essaie de nous faire croire.

* * *

L'ENVIRONNEMENT**L'AUTORITÉ EN MATIÈRE DE POLLUTION**

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État (environnement). Vendredi, le ministre a prétendu qu'il ne voulait pas devenir le grand manitou de l'environnement, et avoir à s'occuper de tous les problèmes de pollution comme les déversements de pétrole, les risques de déversements et les autres catastrophes menaçant l'environnement.

Comme son ministère est chargé de prendre soin de l'environnement, pourquoi alors le ministre ne préfère-t-il pas renoncer à cette tâche et la confier à d'autres?

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (environnement)): Monsieur l'Orateur, je pense avoir répondu fort clairement à cette question vendredi dernier. Comme le sait le député, j'ai dit que je ne voulais pas être considéré comme un grand manitou chargé de régler le contrôle de la pollution et la gestion de l'environnement au ministère des Transports, au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au ministère des Affaires indiennes, et dans tous les autres.

Je l'ai dit très clairement, je me contente d'être ministre de l'Environnement, et de conseiller les divers ministères quant aux lois qu'ils devraient adopter pour respecter les normes que nous aimerions tous voir instaurer au Canada en matière d'environnement. Je ne pense pas qu'il m'incombe de diriger tous les services de tous les ministères.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, le ministre veut-il dire que, selon lui, il n'a pas autorité sur tous les autres ministères en ce qui concerne la pollution et l'environnement? S'il s'en remet à eux, comment pouvons-nous être sûrs que les autres ministères rempliront les obligations écologiques qui, en somme, lui appartiennent?